

**Évaluation périodique des interventions de la
Fédération des producteurs de cultures
commerciales du Québec
dans la mise en marché**

Le 9 avril 2010

TABLE DES MATIÈRES

1.	L'OBJET	3
2.	LA SÉANCE PUBLIQUE	3
3.	LES PARTICIPANTS	4
4.	LA MONOGRAPHIE DE L'INDUSTRIE DES GRAINS AU QUÉBEC	5
4.1	La consommation et les marchés	5
4.2	La production	6
4.3	La mise en marché	8
4.4	La transformation des grains au Québec	11
4.5	La recherche dans le secteur des grains	12
4.6	L'approche filière dans le secteur des grains	13
4.7	Les enjeux pour le secteur des grains	13
5.	LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'OFFICE DE SES INTERVENTIONS DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE PLAN CONJOINT	15
5.1	Le niveau de maturité du plan conjoint	15
5.2	L'évolution de la mise en marché des grains	15
5.3	L'analyse des interventions de la Fédération et des résultats obtenus	17
5.4	Le retour sur la révision périodique de 2004	21
6.	LA PRÉSENTATION DU MÉMOIRE DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SEMENCES PEDIGREES DU QUÉBEC	23
7.	LA PRÉSENTATION DU MÉMOIRE DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE GRAINS BIOLOGIQUES DU QUÉBEC	24
8.	LA PRÉSENTATION DU MÉMOIRE CONJOINT DE L'ASSOCIATION DES NÉGOCIANTS DU QUÉBEC INC. ET DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INDUSTRIES DE NUTRITION ANIMALE ET CÉRÉALIÈRE	24
9.	LA PRÉSENTATION DU MÉMOIRE DES CÉRÉALIERES DU QUÉBEC	28
10.	LA PRÉSENTATION DU MÉMOIRE DE L'UNION BIOLOGIQUE PAYSANNE	29
11.	LA PRÉSENTATION DU MÉMOIRE DE LA REPRÉSENTATION INDÉPENDANTE DE M. LOÏC DEWAVRIN	29
12.	L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'OFFICE	30
13.	L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES	33
14.	LES RECOMMANDATIONS	34

9 avril 2010

Rapport d'évaluation périodique

1. L'OBJET

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (L.R.Q., c. M-35.1) (la Loi) prévoit que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) doit procéder à une évaluation périodique des interventions de l'Office et des règlements adoptés dans le cadre de la mise en marché du produit visé par le plan conjoint.

En effet, cet article précise que :

« 62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés. ».

C'est en vertu de cette obligation que la Régie a procédé, au cours d'une séance publique, à l'évaluation des interventions de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (la Fédération) dans la mise en marché du produit visé par le *Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales du Québec* (c. M-35.1, r. 177) (le Plan conjoint) qu'elle administre, et ce, conformément au nouveau guide de préparation à l'évaluation proposé par la Régie. Le précédent exercice d'évaluation périodique a eu lieu le 28 avril 2004.

2. LA SÉANCE PUBLIQUE

L'Office et les intervenants de l'industrie ont été invités par la Régie à participer à une séance publique le 25 novembre 2009, à Beloeil, afin de procéder à l'évaluation des interventions de l'Office en tant qu'administrateur du plan conjoint dans la mise en marché du produit visé par ce plan. La Régie a fait préalablement publier un avis de séance publique dans « La Terre de chez nous », le 19 novembre 2009.

Les objectifs poursuivis lors de cette rencontre étaient :

- de recevoir le rapport des administrateurs de l'Office chargé de l'administration du Plan conjoint;
- d'évaluer la pertinence et les résultats des interventions du Plan conjoint et des règlements adoptés dans le cadre de la mise en marché des cultures commerciales;
- de prendre connaissance de la monographie de l'industrie québécoise des grains préparée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- d'entendre les réactions, commentaires et attentes des autres intervenants;
- d'identifier les cibles stratégiques et les priorités d'actions du Plan conjoint au regard d'une mise en marché ordonnée pour les prochaines années;
- de permettre aux représentants de la Régie d'apprécier les actions et les décisions des administrateurs du Plan conjoint depuis la dernière évaluation, d'en comprendre toute la portée et de contribuer à l'amélioration de leurs interventions.

9 avril 2010

Rapport d'évaluation périodique

L'Office a soumis à la Régie son évaluation de la pertinence et des résultats de ses interventions dans la mise en marché du produit visé. Les intervenants ont été invités à présenter leurs commentaires et observations après chaque présentation. Les documents déposés lors de la séance sont disponibles à la Régie.

Le présent document constitue le rapport de cette évaluation. Il fait état des présentations et des observations exprimées lors de la séance du 25 novembre 2009. Il résume les commentaires des personnes intéressées. Il indique les cibles stratégiques et les priorités d'actions retenues par l'Office pour les prochaines années. Il présente finalement l'analyse de la situation ainsi que les recommandations de la Régie à l'Office afin de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des cultures commerciales du Québec.

3. LES PARTICIPANTS

La Régie est représentée par :

Monsieur Gilles McDuff, président de la séance
Madame Christiane Cantin, régisseuse
Monsieur Pierre Labrecque, régisseur
Monsieur Guy Durivage, responsable de l'inspection.

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

- **Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec**
Monsieur Christian Overbeek, président
Monsieur William Van Tassel, vice-président
Monsieur Benoît Legault, directeur général
Madame Marie-Hélène Parent, agente en économie
- **Association des négociants en céréales du Québec inc. (ANCQ)**
Monsieur Maurice Hénault, secrétaire-trésorier
Monsieur Gilles Morin
Monsieur Richard Villeneuve
- **Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)**
Monsieur Yvan Lacroix, président-directeur général
- **Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ)**
Monsieur Djiby Sall, agent de recherche
- **Les Céréaliers du Québec**
Monsieur Gilles Brouillard, vice-président
Monsieur Andréas Illi, administrateur
Monsieur Clément Leblanc, administrateur
- **Syndicat des producteurs de semences pedigreees du Québec (SPSPQ)**
Monsieur Martin Provencher, vice-président

9 avril 2010**Rapport d'évaluation périodique**

- **Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec (SPGBQ)**
Monsieur Pierre Labonté, président
- **Union biologique paysanne**
Monsieur Charles Cartier, vice-président
- **Monsieur Loïc Dewavrin, agriculteur biologique.**

4. LA MONOGRAPHIE DE L'INDUSTRIE DES GRAINS AU QUÉBEC

M. Djiby Sall présente la « Monographie de l'industrie des grains au Québec » préparée par le MAPAQ.

4.1 La consommation et les marchés

Depuis quelques années, le secteur des grains se caractérise par une précarité de l'offre et un essor rapide de la demande au niveau mondial. Au cours de la période 1998-2007, la demande mondiale en céréales a été supérieure à la production 7 années sur 10, nécessitant une consommation des stocks. Plus d'un tiers de la production mondiale de céréales est destinée à l'alimentation animale. Dans les pays développés, ce marché représente près de 56 % de la production. En 2008, la consommation humaine des céréales dans le monde a connu une légère hausse de 1,3 % par rapport à l'année précédente. La Chine et l'Inde sont les deux plus gros consommateurs.

Au Canada, la consommation de céréales a connu une hausse de 2 % entre 2003 et 2007. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation de la consommation de riz, celle des céréales secondaires ayant connu un recul (- 9 %).

Les préoccupations à l'égard de l'alimentation et de la santé, combinées à certains facteurs sociodémographiques comme l'immigration et l'âge moyen de la population, ont contribué à l'apparition de nouvelles tendances alimentaires. Ainsi, on note une augmentation de la consommation de produits à base de grains entiers et une substitution de gras animal par du gras végétal.

Les données d'ACNielsen sur les achats alimentaires des Québécois dans les grands magasins d'alimentation au Québec montrent que les céréales, les oléagineux et les légumineuses occupent une place de plus en plus importante dans la composition du panier alimentaire. L'engouement pour les produits du terroir commence à stimuler la consommation de certaines céréales (exemple : l'orge brassicole) et le blé panifiable pour les pains de spécialité.

Le principal marché interne des grains destinés à la consommation humaine est celui du blé. Ce marché est en croissance depuis le début des années 90, période à laquelle les besoins étaient évalués à environ 650 000 tonnes par an. En 2007, il représentait un peu plus de 1 100 000 tonnes. Ce marché est approvisionné à près de 95 % par le reste du Canada (l'Ouest canadien et l'Ontario). Concernant les autres grains, les besoins pour la consommation humaine ont connu une plus faible évolution lors des dix dernières années. Le tableau 1 dresse un bilan des estimations des besoins pour les différents grains.

9 avril 2010

Rapport d'évaluation périodique

Tableau 1
Marché du Québec des principaux grains destinés à l'alimentation humaine

VOLUMES (t)	CATÉGORIES DE GRAINS
1 100 000	Blé (boulangerie, pâtisserie et semoule)
80 000 à 100 000	Orge brassicole (principalement en provenance des provinces de l'Ouest)
2 000	Orge mondé et perlé (fabrication de soupes et de salades)
35 000 à 40 000	Maïs (destiné à la distillerie principalement et environ 100 t pour la fabrication de maïs éclaté)
320 000	Maïs destiné à la fabrication d'éthanol carburant
30 000 à 35 000	Pois secs (achetés à l'extérieur du Québec pour la fabrication de soupes)
1 500 à 5 000	Soja, sous forme de différents dérivés (tofu, boisson de soja, etc.)
12 000 à 14 000	Avoine, sous forme de flocons (gruau)

Au Québec, la production de grains sert en très grande majorité à l'alimentation des animaux, notamment le porc, les bovins et la volaille, contrairement aux autres régions du Canada où les grains sont utilisés majoritairement pour l'alimentation humaine. Cette utilisation a connu une forte croissance en raison de l'augmentation des volumes de productions animales. Le tableau 2 montre l'évolution du marché interne des principaux grains destinés à l'alimentation animale.

Tableau 2
Marché du Québec pour les principaux grains destinés à l'alimentation animale (tonnes)

	1992	1997	2002	2007
Maïs-grain	1 915 900	2 329 900	3 210 000	3 070 000
Orge	562 900	511 900	490 000	453 000
Blé	270 900	223 400	300 000	219 000
Avoine	192 300	176 000	176 000	136 000
Tourteau de soja	447 600	514 400	550 000	550 000
Tourteau de canola	94 900	105 300	140 000	140 000
Sous-produits d'industrie	291 200	616 500	160 000	150 000
TOTAL	3 775 700	4 477 400	5 026 000	4 718 000

4.2 La production

L'offre et la demande de grains sont fortement tributaires de l'accroissement de la population et de son niveau de revenu. Au cours de la dernière décennie, la population mondiale a augmenté de près de 13 % et a connu une croissance de revenu d'environ 35 %. Cet accroissement des revenus a engendré une augmentation de la consommation mondiale de viande. À cela s'est ajoutée une augmentation rapide de la demande pour la fabrication de biocarburants. Selon le Conseil international des céréales (CIC), environ 109 millions de tonnes de céréales de la récolte de 2007 ont été utilisées pour la fabrication de biocarburants, soit près de 7 % de la production mondiale de céréales. Seulement aux États-Unis, le cinquième de la production de maïs sert à produire de l'éthanol.

9 avril 2010**Rapport d'évaluation périodique**

En moyenne, près de 2,5 milliards de tonnes de grains ont été produites annuellement dans le monde entre 2004 et 2008. Les céréales représentent près de 80 % de cette production et les oléagineux 20 %.

Au Canada, au cours de la période 2004-2008, la production annuelle moyenne de grains a oscillé aux alentours de 65 millions de tonnes dont 79 % en céréales et 21 % en oléagineuses. Le blé demeure la production la plus importante (39 % du total des grains produits). La production d'orge a connu un recul durant cette période contrairement aux autres grains qui ont tous enregistré des hausses de production.

La production de grains au Québec s'est accrue de 13 % de 2004 à 2008 par rapport à la moyenne du précédent quinquennat (1999-2003) pour atteindre en moyenne près de 5 millions de tonnes par année. Cet accroissement est dû en grande partie à l'augmentation des superficies (+ 5 %) cultivées. Les rendements de plusieurs cultures, notamment les céréales à paille, sont en baisse. En dépit de cette augmentation de la production, le Québec demeure un petit producteur tant sur le plan canadien que mondial. Au cours de la période 2004-2008, il détenait en moyenne environ 8 % de la production canadienne de grains. Le Québec a toutefois produit en moyenne 34 % du maïs-grain et 17 % du soja canadiens.

La Montérégie et le Centre-du-Québec sont les premières régions productrices de grains au Québec. Près de 57 % des superficies en grains au Québec sont localisées dans ces deux régions. Dans le Centre-du-Québec, les superficies moyennes en grains ont augmenté d'environ 15 % (2004-2008) comparativement à la période 1999-2003. Les autres régions, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Capitale-Nationale, Mauricie, Montréal, Laval et Lanaudière, ont connu un recul des superficies en grain.

Le maïs-grain demeure la production dominante. Il a représenté en moyenne environ 71 % de la production totale des grains entre 2004-2008. Les superficies moyennes sont en recul de 2 % par rapport à 1999-2003. La production et les prix de vente moyens ont connu des hausses respectives de 15 et de 11 % durant les mêmes périodes. La Montérégie est la région par excellence du maïs avec environ 60 % des superficies en culture.

Le soja, deuxième culture en importance au Québec, a enregistré des hausses moyennes respectives de superficies et de production de l'ordre de 36 et de 44 % par rapport à la période 1999-2003. L'essentiel du soja produit a été exporté. Avec le démarrage de la nouvelle usine de trituration de soja, à Bécancour, le Québec pourrait changer cette position d'exportateur à importateur net. Les prix moyens ont connu une hausse de 20 % par rapport à 1999-2003. Tout comme pour le maïs, la Montérégie et le Centre-du-Québec sont les principaux bassins de production de grain.

La production de soja de spécialité (soja à identité préservée et soja sans intrant) est en croissance (environ 10 % par année depuis 2002). En 2008, le volume produit au Québec était aux alentours de 120 000 à 140 000 tonnes. Le marché japonais est la principale destination pour ce produit.

L'utilisation des variétés transgéniques dans la production de soja et de maïs-grain est en nette progression. En 2008, les variétés d'OGM représentaient près de 59 % (maïs-grain) et 49 % (soja) des semences comparativement à 27 % (maïs-grain) et 16 % (soja) en 2000.

La production d'orge au Québec a connu un recul de 26 % des superficies et de 29 % de la production entre les périodes 1999-2003 et 2004-2008, malgré une augmentation de 14 % des prix. Les rendements moyens ont baissé de près de 5 %. L'offre en orge pour l'alimentation humaine (orge brassicole) a peine à décoller malgré l'existence d'une demande et d'un marché plus lucratif pour ce produit.

La production d'avoine a augmenté de près de 15 % principalement en raison de l'augmentation des superficies en culture (+ 18 %). Les rendements moyens ont enregistré un recul de 8 % par rapport à la moyenne du précédent quinquennat. Cette culture connaît encore une grande variabilité au niveau de la qualité. Son prix de vente moyen a augmenté de 15 %. Tout comme l'orge, l'avoine est cultivée en grande majorité en régions périphériques.

Le blé est la culture qui a connu la plus forte progression entre les deux périodes avec des hausses respectives de 45 % pour les superficies en culture et de 37 % pour la production. La part du blé d'alimentation humaine dans la production de blé est en progression. Elle est passée de 6 % en moyenne par année en 1999-2003 à près de 16 % durant la période 2004-2008. Toutefois, le Québec est resté dépendant des marchés extérieurs pour combler ses besoins, plus particulièrement en blé pour l'alimentation humaine.

La production de grains biologiques est en croissance au Québec de façon moins rapide que la demande. Le nombre de producteurs est passé de 114 en 2002 à 211 en 2006, tandis que la production a augmenté de près de 40 000 tonnes pour atteindre environ 60 000 tonnes par année.

La taille moyenne des entreprises québécoises spécialisées en production de grains (plus de 34 % des revenus) continue d'augmenter. Elle est passée de 88 à 116 hectares par ferme entre 1995 et 2007. En 2007, les exploitations de grande taille (500 hectares et plus en grains) représentaient environ 3 % du total des entreprises. Elles détenaient 18 % des superficies en culture comparativement à 7 % des superficies pour moins de 1 % des entreprises en 1995. Le taux d'endettement moyen des fermes spécialisées a augmenté de 2 % pour s'établir à 24 % entre 2004 et 2007. Durant cette période, les céréaliculteurs du Québec ont réalisé en moyenne annuellement des revenus agricoles incluant les paiements gouvernementaux de l'ordre de 192 485 \$/entreprise, soit 7 % de plus que le niveau moyen de 1999-2003.

Les paiements gouvernementaux ont représenté en moyenne près de 23 % des revenus agricoles. Ils ont crû de 19 % alors que les revenus de marché n'ont augmenté que de 5 % entre les deux périodes. Les dépenses d'exploitation ont augmenté de plus de 10 %, soit beaucoup plus vite que les revenus de marché. Les paiements gouvernementaux ont permis de garantir aux producteurs du Québec un revenu net positif entre 2004 et 2007 contrairement à l'Ontario où les producteurs sont parvenus à obtenir un net comptant positif sans l'aide gouvernementale.

4.3 La mise en marché

Afin de permettre une mise en marché efficace et ordonnée, les grains produits au Québec sont commercialisés sur un marché libre, excepté le blé destiné à l'alimentation humaine, pour lequel une agence de mise en vente en commun a été créée en 2005.

9 avril 2010**Rapport d'évaluation périodique**

Il existe deux canaux officiels de mise en marché des grains : producteur-utilisateur final et producteur-intermédiaire-utilisateur final. La majorité du grain commercialisé emprunte le deuxième canal. Les principaux organismes impliqués dans la mise en marché sont demeurés les mêmes, à savoir la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie), la Commission canadienne du grain (CCG) et la Fédération.

Les grains produits au Québec sont directement consommés à la ferme, à l'alimentation du troupeau, ou commercialisés selon le produit. L'orge et l'avoine sont majoritairement consommées à la ferme. Au cours des dix dernières années, en moyenne, 60 % de l'orge et 53 % de l'avoine produites au Québec ont été consommées à la ferme.

Par contre, le soja, le maïs et le blé sont en grande partie commercialisés. Les pourcentages moyens du volume commercialisé pour ces cultures sont respectivement de l'ordre de 87 %, 69 % et 69 %. Le blé est un cas particulier étant donné l'existence de deux marchés ayant des exigences distinctes : le blé fourrager et le blé de consommation humaine. Antérieurement, à la mise en vente en commun, le blé destiné à la consommation humaine qui ne remplissait pas les exigences de qualité était écoulé en blé fourrager.

Depuis 2005, l'avoine connaît une évolution sensible des volumes commercialisés par rapport à ceux consommés à la ferme. Cette augmentation a été d'autant plus marquée en 2007-2008 avec un accroissement de près de 10 % par rapport à l'année précédente.

Pour le soja et le canola, l'importance des livraisons à la récolte s'explique par la nature des marchés. Ces deux cultures sont actuellement en grande partie destinées aux marchés d'exportation étant donné l'absence de structure de transformation à l'échelle locale. Le canola est exporté soit à l'étranger, soit dans le sud-ouest de l'Ontario pour être y être trituré. La situation du soja est un peu différente. Plusieurs des variétés produites au Québec, identité préservée (IP), organisme génétiquement modifié (OGM), non OGM, s'adressent à des marchés différents. Le soja IP destiné à l'exportation connaît une demande régulière tout au long de l'année. Par contre, pour le soja OGM, la demande à l'exportation est surtout concentrée à l'automne.

La qualité des grains

La majorité du maïs-grain produit au Québec est de bonne qualité. Sa particularité est qu'il répond directement au nombre de degrés jours et, en fin de saison, il est sensible à la dernière date de gel mortel. Au cours de la période de 2004 à 2007, près de 99 %, en moyenne, du maïs à la commercialisation a été classé de grades 2 et 3 comparativement à 89 % pour la période de 1999 à 2003.

Le soja est une plante qui, en plus de répondre à la température, est sensible à l'ensoleillement. La bonne qualité du soja produit au Québec est constante. Très peu de variations ont été enregistrées dans le temps. Pour la période de 2004 à 2007, près de 95 % du grain était classé dans les grades 1 et 2 comparativement à 90 % entre 1998 et 2007.

L'avoine est un cas particulier. Au moment où cette plante commence à avoir une certaine reconnaissance, la qualité des échantillons analysés laisse à désirer. Seulement 57 % du volume a été classé grades 1 et 2 en moyenne au cours de la période 2004-2007. De plus, une étude du MAPAQ en 2006 souligne l'importance des techniques agronomiques et d'entreposage pour produire une avoine de bonne qualité qui répond aux exigences du marché. Ce rapport mentionne également l'existence de marchés très intéressants pour une avoine de bonne qualité.

9 avril 2010

Rapport d'évaluation périodique

Les données sur le classement de l'orge du Québec indiquent généralement une bonne qualité. En moyenne, entre 2004 et 2007, près de 90 % des grains ont été classés dans les grades 1 et 2. Il convient cependant de relativiser car, si l'on considère les problèmes assez fréquents de fusariose, ce résultat pourrait être lié en partie au fait que l'orge de mauvaise qualité est souvent conservé à la ferme. Au cours des dix dernières années, seulement de 35 à 45 % de l'orge produit a été commercialisé.

La qualité du blé fourrager connaît également une variabilité assez forte. Tout comme l'orge, le blé éprouve des problèmes de fusariose, mais dans une moindre mesure. La majorité du grain vendu était des grades 1 et 2, ce qui porte à croire que le blé de mauvaise qualité est consommé à la ferme.

Concernant le blé d'alimentation humaine, depuis 2005, tous les grains reçus à l'Agence de vente sont classés. En moyenne, entre 2005 et 2007, près de 71 % du blé classé à cette agence de vente était de grade 1 et 2. Parallèlement, en moyenne, près de 18 % du blé a été déclassé. En 2008 et 2009, la production de blé de consommation humaine a connu une importante baisse de qualité en raison d'une présence accrue de toxines.

Finalement, pour le canola, depuis 2000, la tendance est à la stabilité sur le plan de la qualité. Plus de 90 % des grains échantillonnés ont été classés dans le grade 1. Toutefois, il convient de souligner l'existence d'un problème de grain chauffé aussi bien au Québec qu'en Ontario.

De façon globale, les prix moyens obtenus par les producteurs de grains ont été supérieurs à ceux du précédent quinquennat. Les producteurs du Québec reçoivent un prix plus élevé que ceux de l'Ontario, sauf pour l'avoine.

Les recettes monétaires agricoles du Québec provenant de la vente de grains ont été de l'ordre de 571 millions en moyenne par année entre 2004 et 2008, soit 38 % plus élevées que la moyenne annuelle de la période 1999-2003. À titre comparatif, l'Ontario et le Canada ont obtenu des augmentations respectives de 30 et de 31 % durant ces mêmes périodes. Le tableau 3 résume les principales données liées à la production au Québec durant les 5 dernières années.

Tableau 3
Synthèse de l'évolution des principaux grains entre les deux quinquennats
(moyenne de 2004-2008 par rapport à la moyenne de 1999-2003) au Québec

	Superficies cultivées	Production	Prix
Maïs	- 2 %	+ 15 %	+ 11 %
Soja	+ 36 %	+ 44 %	+ 20 %
Orge	- 26 %	- 29 %	+ 14 %
Avoine	+ 18 %	+ 15 %	+ 15 %
Blé	+ 45 %	+ 37 %	---
Canola	+ 57 %	+ 47 %	---

4.4 La transformation des grains au Québec

Au Québec, les grains sont destinés en très grande majorité à l'alimentation animale contrairement au reste du Canada. Toutefois, les nouvelles tendances alimentaires qui se développent au Québec, dues à l'immigration et à l'engouement que suscitent les produits du terroir, entraînent un essor de la demande en grains pour la consommation humaine.

Près de 85 % de la production de maïs a été utilisée pour l'alimentation du bétail comparativement à 92 % au cours de la période 1999-2003. Ce recul s'est fait surtout au profit de la production d'éthanol qui accapare environ 10 % du maïs produit au Québec. Le taux d'autosuffisance du Québec en maïs est passé de 96 à 106 % entre les deux quinquennats.

L'industrie québécoise des minoteries et des malteries regroupe deux niveaux de transformation : l'une industrielle et l'autre artisanale. La plupart des minoteries industrielles du Québec sont des fabricants de farines destinées aux entreprises de deuxième transformation telles que boulangeries, pâtisseries, biscuiteries et fabricants de pâtes alimentaires. Elles sont généralement localisées dans la grande région de Montréal où l'on trouve d'importants joueurs sur le plan mondial comme *Archer Daniels Midland Milling Co.*, *Horizon Mills* (Cargill) et *Dover/Richardson*.

Les grandes entreprises sont localisées sur l'ensemble du territoire québécois pour répondre aux besoins et aux exigences du marché. Parmi celles-ci, on retrouve des boulangeries industrielles telles que le groupe Multi-Marques, qui appartient à *Canada Bread*, et le groupe Weston-Gadoua. D'autres boulangeries, comme St-Méthode et autres boulangeries régionales, occupent de plus petits segments du marché.

Les nouvelles tendances alimentaires ont permis à certains établissements de type artisanal, généralement de plus petite taille, de développer d'importants créneaux de marchés. Parmi eux, on trouve Les Moulins de Soulanges, La Milanaise et Farinart.

Le Québec compte très peu de malteries. Canada Maltage, située à Montréal, est la plus importante. Cette entreprise comble à elle seule la presque totalité des besoins en orge transformé du Québec. Le lancement à l'été 2009 de son nouveau malt produit à 100 % avec de l'orge du Québec laisse entrevoir un bon potentiel de marché pour les producteurs québécois.

Le développement des microbrasseries observé depuis quelques années a également favorisé la création de malteries artisanales qui se spécialisent dans la fabrication de malt pour les bières de spécialités régionales.

Présentement, le Québec ne possède pas d'usine de trituration de grains d'oléagineux de grande capacité en activité. On dénombre par contre quelques usines artisanales, qui font de l'extraction d'huile de première pression et écoulent leurs produits directement sur le marché. À noter que la mise en place d'une usine de trituration du soja, du canola et de raffinage d'huile végétale est prévue prochainement à Bécancour. Selon les premières estimations, l'usine aura une capacité annuelle de raffinage d'huile végétale d'environ 400 000 t/an (1 200 tonnes/jour) dont 250 000 tonnes d'huile de canola et 84 000 tonnes d'huile de soja. Les besoins annuels en grains sont estimés à près de 1 000 000 de tonnes par an, 60 % de canola et 40 % de soja.

9 avril 2010**Rapport d'évaluation périodique**

L'industrie de transformation des grains destinés à l'alimentation animale

Au Québec, la transformation des grains pour l'alimentation des animaux d'élevage est largement dominée par des meuneries commerciales. Ces dernières regroupent des établissements spécialisés dans la fabrication d'aliments complets, soit les moulées, de suppléments protéiques, de macro-prémix (minéraux majeurs, oligo-éléments et vitamines) et de micro-prémix (oligo-éléments et vitamines).

De plus, on trouve parmi elles des entreprises de traitement à la chaleur, soit extrusion, micronisation et torréfaction des grains de soja et de canola, et des usines de fabrication de flocons d'avoine pour animaux. L'industrie des meuneries commerciales approvisionne surtout le marché intérieur. Elle utilise la grande majorité des grains produits sur le territoire québécois.

En 2006, au Québec, on dénombrait quelque 183 établissements. Ces derniers ont effectué des livraisons pour une valeur totale de près de 1,3 milliard de dollars, ce qui constitue un recul d'environ 16 % par rapport à l'année 2004. Cette contraction des résultats économiques a entraîné la mise en place de différents plans de restructuration par certains établissements du secteur.

L'industrie de la transformation du grain pour l'alimentation des animaux domestiques est beaucoup plus restreinte. Elle compte une quinzaine d'entreprises dont PBL International qui exporte dans plus de 20 pays à travers le monde.

4.5 La recherche dans le secteur des grains

Les nouvelles exigences de la société et des marchés au regard de l'environnement incitent le secteur agricole à avoir recours davantage à la recherche pour soutenir le développement durable de ces productions. Un soutien approprié permettrait aux entreprises de mieux démontrer leur capacité d'adapter leurs modes de production afin de tenir compte des besoins du marché, de la différenciation des produits et des impératifs environnementaux et climatiques.

L'offre grandissante d'options de production, d'équipements et de techniques demande de plus en plus l'apport de la science pour faire les bons choix économiques pour la société. Le Centre de recherche sur les grains inc., principal centre de recherche sur les grains au Québec, s'est doté de nouvelles installations afin de mieux répondre aux besoins futurs du secteur en recherche.

Au Québec, le secteur de la recherche et du développement (R-D) est en mutation depuis une vingtaine d'années. La recherche dite privée prend de plus en plus d'ampleur au détriment de la recherche publique. Il en résulte un développement grandissant de la recherche appliquée au détriment de la recherche fondamentale. Une démarche pour l'élaboration d'une stratégie collective en recherche pour le secteur a été initiée en 2008. Son objectif est de coordonner et de concerter les efforts de recherche de l'ensemble des partenaires, autour d'un choix d'axes de développement communs à l'ensemble du secteur. Les interventions proposées visent à répondre autant aux besoins du secteur public qu'à ceux du secteur privé, tout en tenant compte des meilleurs créneaux de marché.

4.6 L'approche filière dans le secteur des grains

L'approche filière est un outil de développement utilisé par plusieurs secteurs agro-alimentaires québécois dont celui des grains. Après plusieurs années de fonctionnement, la structure de concertation du secteur des grains est dissoute en raison de divergence d'opinions entre les membres.

Les principaux acteurs reconnaissent la nécessité de relancer la structure de concertation au bénéfice du secteur. Le développement de nouvelles filières comme le blé de spécialité et du terroir, l'orge brassicole, le gruau d'avoine, les bioproduits et les plantes énergétiques, etc. nécessite un meilleur encadrement et une plus grande concertation afin de tirer le maximum de profit de ces marchés en émergence.

Plusieurs sujets comme la gestion de la qualité des grains pourraient être à l'ordre du jour d'une éventuelle table de concertation. Par exemple, la mise à jour du guide des bonnes pratiques commerciales, l'orientation de la recherche, le développement de nouveaux marchés, la création de comités reliés au développement de produits. De plus, les travaux devraient être orientés vers les sujets d'intérêt commun pour le développement du secteur et susceptibles de rallier le maximum d'intervenants. Pour ce faire, il serait également opportun de revoir la composition des membres. Les acteurs du secteur prêts à travailler dans ce sens pourraient le signifier par des lettres d'intérêt afin de permettre au MAPAQ d'aller de l'avant dans ce sens.

4.7 Les enjeux pour le secteur des grains

Améliorer la compétitivité des entreprises

Sans nul doute, c'est le plus grand défi auquel le secteur doit faire face car il reste dépendant de l'aide gouvernementale. Les paiements gouvernementaux sont en augmentation et représentent près de 19 % des revenus agricoles.

Pour ce faire, le secteur doit pouvoir compter sur des programmes de recherche et de transfert de connaissances adaptés. La majorité des céréales à paille produites au Québec connaissent des baisses de rendement depuis quelques années. Ce recul est souvent lié notamment à des problèmes de qualité, de maladies. La recherche pourrait contribuer à mettre au point des variétés plus résistantes avec un meilleur potentiel. La présence des organismes comme le Centre de recherche sur les grains (CÉROM) et le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) est un premier pas dans ce sens. Toutefois, les partenaires devraient maintenir leurs efforts pour l'atteinte de cet objectif.

Augmenter les revenus de marchés

Une des solutions possibles pour réaliser cette autre cible serait d'orienter davantage la production vers les marchés à plus grande valeur ajoutée. L'orge brassicole, le blé d'alimentation humaine pour la fabrication de farine de spécialité et l'avoine pour le gruau en sont de bons exemples. Malgré des prix plus élevés, l'offre québécoise pour ces produits n'est pas toujours au rendez-vous autant sur le plan de la quantité que de la qualité.

L'atteinte de cet objectif passe également par une meilleure connaissance des marchés et des opérations nécessaires à la commercialisation du produit telles la cueillette, l'analyse et la diffusion. Les acheteurs et les vendeurs de grains devraient pouvoir compter sur des informations précises sur les prix, la qualité, les volumes en circulation. La Fédération ainsi que les autres partenaires devraient continuer à travailler dans ce sens.

Certaines initiatives de chaînes de valeur des entreprises comme Agrifusion 2000, Les Moulins de Soulanges et Première Moisson pour la création de produits de spécialité, farines et produits de boulangerie, et Canada Maltage pour le malt à 100 % québécois, permettent l'essor d'un créneau porteur pour l'industrie des grains (production et transformation).

Accroître la présence sur les marchés

Selon les prévisions de la FAO, au cours des prochaines années, les échanges mondiaux d'huiles végétales devraient progresser de près de 70 %. Or, le canola est reconnu comme étant un grain dont le rendement en huile est le plus élevé. La mise sur pied d'une usine de trituration d'oléagineuses, soja et canola, dont les besoins annuels sont estimés à environ un million de tonnes, offre un nouveau débouché pour la production locale. Les producteurs devraient essayer de saisir ce potentiel de marché en augmentant l'offre de leurs produits dont les niveaux actuels sont au-dessous des nouveaux besoins exprimés. De plus, les revenus de marché provenant de ces cultures sont en progression depuis 2005. Sur le plan agronomique, le canola pourrait être mieux intégré dans des programmes de rotation dans les régions froides du Québec.

Par ailleurs, en ce qui concerne le soja à identité préservée, le Canada et la Chine sont les principaux fournisseurs du Japon. Selon les spécialistes de l'industrie, la Chine devrait se retirer de ce marché d'ici 2015 en raison de l'augmentation importante de sa demande intérieure. Ce départ des Chinois ouvrira un marché potentiel d'environ 100 000 tonnes par année. Les producteurs du Québec devraient essayer d'en tirer profit.

Présentement, les filières animales constituent le plus important débouché pour les grains produits au Québec. Par conséquent, le secteur doit s'organiser pour mieux répondre aux besoins quant à la quantité, à la qualité et à la salubrité des produits offerts. De plus, la consommation mondiale de viande est en augmentation constante. À cet égard, le Québec pourrait fabriquer davantage d'aliments pour animaux pour les marchés d'exportation.

Diversifier les espèces

Les débouchés non alimentaires tels les bioproduits et les plantes énergétiques, offrent des possibilités pouvant contribuer à la création de nouvelles filières agricoles et agro-industrielles basées sur l'utilisation de nouvelles espèces de plantes. Ces dernières pourraient s'inscrire dans les programmes de rotation des cultures. La mise en place de ces chaînes de valeur nécessite un encadrement et un soutien adéquats à la recherche et au transfert de technologie. À ce titre, les différents intervenants, dont la Fédération et les centres de recherche, devront accroître leur implication dans le secteur des plantes dédiées.

Relancer une structure de concertation des acteurs du milieu

Actuellement, le secteur souffre d'un manque de concertation et les récents développements, stratégie collective en recherche et grappes industrielles militent pour la remise sur pied d'une structure de concertation. Rappelons que, sans cette concertation, l'atteinte des objectifs identifiés sera très difficile. Toutefois, les principaux intervenants concernés, dont la Fédération, doivent signifier leur volonté afin que le MAPAQ puisse travailler dans ce sens.

5. LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'OFFICE DE SES INTERVENTIONS DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE PLAN CONJOINT

La Fédération a amorcé le processus et la réflexion qui sous-tendent cet exercice de révision selon le nouveau cadre d'évaluation périodique proposé par la Régie. La dernière évaluation date de 2004, la présente porte donc sur la période 2004 à 2009.

5.1 Le niveau de maturité du Plan conjoint

Le niveau de maturité d'un plan conjoint est décrit dans les documents fournis par la Régie dans le cadre de l'évaluation périodique. Bien que le Plan conjoint est en place depuis mai 1982, la Fédération signale toutefois que le niveau de maturité ne peut seulement être lié qu'au nombre d'années d'existence. Elle indique plusieurs facteurs expliquant cette situation :

- l'absence de certains pouvoirs prévus à la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* ;
- la nature du produit visé par le Plan conjoint consiste en plusieurs types de grain ;
- le fait que les grains ne sont pas des produits frais, ils peuvent être complètement substituables du point de vue des acheteurs ;
- l'absence de partage par les producteurs de grandes cultures des mêmes objectifs au regard de la mise en marché. Certains sont spécialisés dans une production alors que d'autres ne font qu'y écouler leurs surplus.

Dans ces conditions, il est manifeste qu'un canal unique n'est pas un besoin ressenti à l'égard de la grande majorité des grains alors que c'est une solution envisagée pour le blé de consommation humaine. Les producteurs ont aussi exprimé clairement leur volonté de se donner des outils collectifs pour une mise en marché individuelle efficace et ordonnée.

5.2 L'évolution de la mise en marché des grains

Le début de la période 2004-2008 a été principalement caractérisé par des prix extrêmement bas. C'est d'ailleurs lors de cette période que la volonté des producteurs s'est confirmée à l'effet de s'impliquer davantage dans leur mise en marché en mandatant la Fédération de mettre en place certains outils de mise en marché. Pour le blé destiné à la consommation humaine, ils lui confient le mandat de mettre en place une mise en vente en commun. Dans le cas des autres grains, les producteurs ont manifesté la volonté de se doter d'outils collectifs pour les aider dans leur mise en marché individuelle.

9 avril 2010**Rapport d'évaluation périodique**

La fin de la période 2004-2008 a quant à elle été marquée par de nombreuses sorties et réactions dans les médias au sujet de la production de grain. L'utilisation du maïs-grain pour la production d'éthanol a souvent fait la manchette dans les actualités. L'opinion publique a réagi quant au prix du grain, l'accusant d'avoir provoqué la hausse du prix des produits alimentaires. Malgré toute la légitimité de ces prix plus élevés, le secteur des grains a été contraint de justifier un meilleur sort.

Du côté de la recherche, le secteur des grains a été le témoin du désengagement financier et en ressources de la part des gouvernements. Cette lacune en recherche risque d'avoir un impact négatif sur la qualité des grains produits, la compétitivité des producteurs québécois, leur productivité et le potentiel de diversification des cultures.

C'est également lors de cette même période que se sont fait sentir les conséquences des contraintes environnementales de plus en plus nombreuses. Ainsi, les producteurs de grains se sont vus contraints dans leurs pratiques culturales d'adopter des nouvelles mesures notamment au regard de la fertilisation et de l'utilisation des pesticides. Ce nouvel environnement d'affaire est susceptible de les placer en désavantage concurrentiel face à leurs compétiteurs nord-américains. Le marché des grains s'est donc concentré au cours de la période 2004-2008 et, par conséquent, des acheteurs de taille moyenne ont disparu.

Le secteur des grains fait face à différents défis, que l'on peut articuler autour de six thèmes principaux :

La qualité : Le fusariose (*Fusarium graminearum*) affecte régulièrement, à différents niveaux, les céréales à paille produites au Québec. L'orge, l'avoine et le blé ont vu leur rendement stagner et même décroître au fil des ans dû à cette maladie, atténuant du même coup leur rentabilité ;

Les surplus : Pratiquement à chaque année, les problèmes de surplus de grain sur les marchés se manifestent. Ceux-ci ont un impact sur les prix de marché ainsi que sur les coûts de transport ;

La diversification des marchés et potentiel de développement : Pour ne pas être captifs du seul marché de l'alimentation animale, les producteurs doivent profiter du fort potentiel de développement du blé de consommation humaine, de la demande pour l'utilisation industrielle comme la biomasse et l'éthanol et de l'arrivée d'une usine de trituration de soja et de canola ;

La diversification des cultures : Pour minimiser le risque agronomique et pour favoriser le développement de nouveaux marchés, les producteurs de grains doivent chercher à élargir leur éventail de production. La rentabilité des régions dites périphériques pourrait aussi être liée par l'apparition de nouvelles cultures plus propices au climat de ces régions du point de vue agronomique;

L'information sur les marchés : Un autre défi de taille consiste à rendre davantage transparent le marché des grains afin que les producteurs puissent y prendre des décisions de mise en marché plus éclairées;

La concertation de la filière : La collaboration entre les divers maillons du secteur des grains a considérablement diminué. Les projets d'intervention par l'entremise du plan conjoint, la confrontation des acteurs sur la gestion du financement des services conseils, les réticences des utilisateurs à transmettre de l'information de qualité sur leurs besoins et les particularités techniques de fabrication de moulées ont agi comme un frein sur cette volonté de collaborer. Pourtant, les enjeux et défis auxquels le secteur est confronté requièrent inévitablement une plus grande concertation entre les acteurs et une meilleure circulation de l'information.

5.3 L'analyse des interventions de la Fédération et des résultats obtenus

Cette section résume les principales interventions de la Fédération dans le cadre de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint.

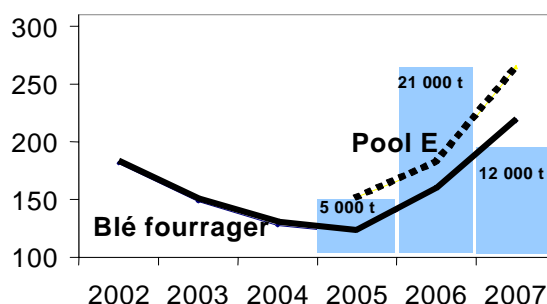
Règlement sur la mise en vente en commun du blé de consommation humaine

Depuis 2005, le blé destiné à la consommation humaine est mis en marché sous la direction et la surveillance de la Fédération. Les producteurs doivent diriger le blé qu'ils ont produit et visé par le Règlement vers les centres de grains ou chez les acheteurs désignés. La Fédération estime que l'encadrement et l'uniformisation des pratiques de conditionnement et d'entreposage du blé ont permis d'atteindre une plus grande uniformité des lots mis en marché auprès des minoteries.

De plus, un sondage effectué révèle que les deux principaux acheteurs de blé conventionnel québécois jugent que le blé du Québec qui leur était livré contenait moins de déchets et était de meilleure qualité. Ils ont exprimé un niveau de satisfaction général à l'égard de la Fédération qui oscille entre 75 % et 80 %.

Globalement, le prix pour le blé est, en moyenne, à parité avec l'Ontario pour 2006 et 2007, montrant ainsi un gain de 16 \$/tonne depuis 3 ans. La mise en commun a aussi permis de maximiser la valeur des lots de moindre qualité. Comme l'indique la Figure 1, le blé en pool E, qui dans le passé se dirigeait vers le marché fourrager, a pu trouver une niche dans le marché de consommation humaine avec une amélioration moyenne du prix de 31 \$/tonne.

Figure 1
Prix et volume du pool E et prix du blé fourrager pour 2002-2007
(\$/t)



9 avril 2010**Rapport d'évaluation périodique**

Depuis la mise en place du Service de mise en vente commun du blé (SMVCB), la retenue de 4 \$/tonne prévue au Règlement n'a pas suffi à couvrir les coûts d'opération. Le déficit cumulé du service est évalué à 300 000 \$. Selon la Fédération, près de 30 % des volumes assurés au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) au blé de consommation humaine contourneraient le SMVCB depuis 2005. Ceci représente en moyenne 30 000 tonnes par année ou 90 000 tonnes depuis les trois dernières années. L'impact correspond au déficit accumulé jusqu'à maintenant. Ces tonnes supplémentaires n'auraient pas eu d'impact significatif sur les frais d'administration.

La mise en place d'un règlement rendant obligatoire la vente par l'intermédiaire d'un seul intervenant et le partage des revenus et des frais de transport ont permis de générer au cours des cinq dernières années une forme d'équité d'accès au marché et aux revenus associés à ces marchés. Pour ces mêmes raisons d'équité, les frais d'utilisation des centres de service pour le blé de consommation humaine (CSA) sont à la charge des utilisateurs. Pour certaines régions éloignées, il a été impossible de mettre en place un CSA répondant aux conditions de la convention. La Fédération a introduit une mesure qui plafonne à 12 \$/t le coût de transport pour ne pas pénaliser les producteurs de ces régions.

Convention avec les centres de services pour le blé de consommation humaine

La convention avec les CSA a été signée le 26 juillet 2005 par la Fédération, La Coop Fédérée, l'ANCQ et l'AQINAC. Elle vise à ce que le blé produits par les producteurs soit reçu, conditionné, entreposé et livré à l'utilisateur final de façon à minimiser les coûts de mise en marché et à maximiser le prix de vente.

Le nombre de CSA qui sont mandatés pour recevoir du blé visé par le *Règlement sur la mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine* (c. M-35.1, r. 175) (le Règlement) est passé de neuf en 2005 à sept en 2009. Dans l'ensemble, la Fédération juge que les CSA ont bien collaboré à l'application de la convention. Les CSA ont travaillé avec la Fédération afin de mettre en place de nouvelles façons de gérer les lots de blé pour satisfaire les contraintes et besoins respectifs des deux parties. Ces améliorations ont pour effet d'augmenter l'efficacité de la gestion des lots, ce qui a une incidence directe sur les frais qui ont graduellement baissé de 25 \$ à 18 \$/tonne de 2005 à 2007. La convention a également permis d'améliorer grandement la qualité du blé fourrager provenant du déclassement du blé visé par le Règlement, en effet ce blé est nettoyé contrairement à celui qui provient directement de la ferme.

Convention avec Les Moulins de Soulanges (LMS)

En 2005, un projet de fabrication de farines de spécialité à partir de blé québécois voit le jour. Ce projet émane d'une collaboration entre différents partenaires privés, soit Première Moisson, Meunerie La Milanaise et Agri-Fusion.

LMS a développé des produits autour de 4 appellations soit : AgriNature, Terre Vivante, Agriculture raisonnée et Agriculture raisonnée sans pesticides. La croissance des superficies destinées à ce marché est impressionnante, passant de 250 hectares à 10 000 hectares en 2009, soit près de la moitié de la production québécoise. Cette convention de mise en marché a permis d'établir des conditions favorables, incluant la prime rattachée à ce marché, incitant ainsi les producteurs à participer au développement de cette filière.

9 avril 2010**Rapport d'évaluation périodique**

Négociation d'une nouvelle convention de semences

Il existe deux conventions régissant la production et la mise en marché de la semence : la Convention de production de semences date de 2001 alors que la Convention relative à la production et la mise en marché des grains ou graines de semences date de 1987 et n'a pas été mise à jour depuis sa mise en vigueur. Les parties signataires (la Fédération, La Coop fédérée, l'Association des conditionneurs de semences pedigree du Québec et l'Association des marchands de semences du Québec) ont convenu que lesdites conventions devaient être mises à jour tout en y incluant de nouveaux paramètres.

À la suite de la mise sur pied d'un sous-comité technique et de travaux et rencontres au sein de ce dernier, une entente de principe est intervenue en 2009 et les 2 conventions ont été fusionnées pour faire place à une seule convention. Les principaux gains pour les producteurs sont une prime minimale de semence majorée de 40 à 55 \$/tonne, l'encadrement des critères de qualité qui permettent de refuser la semence et la majoration de la compensation pour les superficies en option non utilisées. La convention sera soumise à la Régie pour homologation sous peu.

Développement d'outils de mise en marché

Les producteurs de cultures commerciales souhaitent donc utiliser concrètement certains pouvoirs de leur Plan conjoint pour leur permettre d'évoluer dans un environnement mieux informé tout en préservant la relation producteur-acheteur qui existe dans un libre marché. La Fédération est d'avis que le transfert de l'information sur les transactions associées aux ventes est l'outil de base qui permettrait d'établir un diagnostic permanent du fonctionnement du marché des grains et qui fournirait les éléments nécessaires pour mieux choisir, adapter et faire fonctionner les autres outils proposés par l'assemblée générale des producteurs de cultures commerciales du Québec.

Pour l'instant, les résultats ne sont qu'une tentative de mise en place du SRDI, puisque la négociation de la convention avec les acheteurs achoppe au sujet de la légitimité de la demande des producteurs. Par contre, au cours des discussions tenues entre les parties, tous ont démontré la volonté de revoir le Guide des bonnes pratiques commerciales et de l'intégrer à la Convention des outils de mise en marché.

Service d'information sur les marchés (SIM)

La Fédération a mis en place un Service d'information sur les marchés (SIM) dès ses débuts en 1975. Depuis quelques années, la Fédération s'est donné le mandat d'augmenter l'offre d'information sur les marchés et plusieurs actions furent posées pour joindre les producteurs :

- publication du rapport quotidien d'information sur les marchés;
- publication du tableau hebdomadaire de valeur de remplacement du maïs;
- publication d'un bulletin mensuel nommé l'Écho-Marché traçant le portrait des éléments marquants du dernier mois;
- publication d'articles dans la Terre de Chez Nous et la revue Grandes Cultures;
- participation au cours sur la Mise en marché des grains offert aux producteurs par l'Institut de technologie agricole (ITA);
- présentation à des groupes de producteurs ou d'intervenants;
- soutien téléphonique aux producteurs.

9 avril 2010**Rapport d'évaluation périodique**

Développement de marchés

La stratégie commerciale de la Fédération repose sur la préservation de la compétitivité de l'industrie des grains. La voie privilégiée est de s'assurer que cette industrie se renouvelle afin de maximiser la valeur ajoutée et de favoriser la transformation locale. De 2004 à 2009, le secteur des grains a pu compter sur de nouveaux débouchés pour les grains produits au Québec :

- transformation du maïs en éthanol (Éthanol Greenfield à Varennes) depuis 2007;
- usine de trituration de graines oléagineuses (ETGO-Twin Rivers à Bécancour) au cours de l'année 2010;
- Conseil du Soja du Canada (CSC), créé en 2005 dans le cadre d'un partenariat entre les provinces productrices de soja soit le Québec, l'Ontario et le Manitoba. Le but premier de ce partenariat était d'identifier et développer les marchés d'exportation pour le soja de consommation humaine.

Recherche

La Fédération gère le Fonds de recherche des producteurs de cultures commerciales du Québec (FRPCCQ) qui vise la réalisation des objectifs suivants :

- améliorer la productivité et diminuer les coûts de production dans les grandes cultures;
- améliorer la qualité des différentes cultures en fonction des besoins des utilisateurs;
- diversifier les cultures au Québec.

La Fédération a mis fin en 2006 au financement de projets de recherche individuels qui lui étaient présentés dans le cadre de sa campagne de financement annuelle pour consacrer au centre de recherche CÉROM ses fonds voués à la recherche. Pour les années 2006 à 2008 inclusivement, cette participation financière s'élevait respectivement à 251 667 \$, 272 500 \$ et 269 260 \$. Depuis le 1^{er} août 2009, la contribution au Plan conjoint destiné au Fonds de recherche est passé de 0,05 à 0,15 \$/tonne démontrant ainsi l'importance accordée par les producteurs à la recherche.

Droits compensateurs

La Fédération a choisi de se joindre à l'*Ontario Corn Producers Association* (OCPA) et au *Manitoba Canola Grocers Association* (MCGA) afin d'intenter un recours en vertu de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI) contre les États-Unis dans le cadre de l'OMC pour le non-respect des conventions en matière de subventions ou pour utiliser son pouvoir de représailles contre l'application de l'amendement Byrd des États-Unis adopté pour continuer le dumping et maintenir les subventions. Cette démarche a permis de faire reconnaître l'ampleur du préjudice commercial causé par le *Farm Bill* des États-Unis et indirectement de faire pression sur les gouvernements afin de trouver rapidement une solution au problème.

Le coût des frais juridiques a été de 1 243 871 \$. Une contribution de 0,15 \$/tonne a été appliquée à l'ensemble des grains de la période allant du mois d'août 2006 au mois d'août 2009 inclusivement afin de couvrir les frais juridiques. La valeur totale de ces contributions s'élevait à 1 213 117 \$ jusqu'au 31 décembre 2008.

9 avril 2010

Rapport d'évaluation périodique

Les délais liés à l'ajustement des retenues par les acheteurs ont généré un surplus estimé à 350 000 \$. L'assemblée générale du Plan conjoint de la Fédération de 2008 a décidé de destiner ces surplus aux activités suivantes : lobby fédéral, développement des marchés, observatoire sur les intrants, financement des syndicats, contribution au CÉROM et promotion de la profession.

5.4 Le retour sur la révision périodique de 2004

Lors de la dernière évaluation périodique en 2004, la Fédération avait identifié des cibles stratégiques et des priorités. Le tableau 4 ci-dessous fait une synthèse des suivis réalisés au cours des 5 dernières années.

Tableau 4
Cibles stratégiques et priorités de la Fédération en 2004 et leurs suivis

Diversification des marchés et des productions	
Usine d'éthanol	Appui à Pro-Éthanol jusqu'à l'implantation du projet
Usine de trituration d'oléagineux	Appui à TRT-ETGO
Cérom	Implication financière dans le développement de nouvelles cultures
Juste répartition des revenus dans la chaîne de mise en marché et renforcement de la cueillette, analyse et diffusion d'information sur les marchés	
Semences	Négociation d'une nouvelle convention de production
Blé de consommation humaine	Implantation de la mise en vente en commun
Service d'information sur les marchés (SIM)	Bonification des ressources et des services offerts afin d'améliorer l'accès à l'information
SRDI	Tentative de mettre en place le SRDI afin d'améliorer la transparence de l'information sur les marchés. Processus en cours
Approbation du projet de Règlement sur la mise en vente en commun du blé de consommation humaine	
Règlement sur la mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine	Approbation par la Régie
Modification du Plan conjoint	
Inclusion la graine non commercialisée dans le produit visé	Poursuite de la réflexion sur le financement des activités qui visent à améliorer la productivité et la rentabilité de la production
	Projet de modification du Plan conjoint présenté aux assemblées générales des syndicats affiliés
	Dépôt de la demande de modification du Plan conjoint à la Régie
Mise en place d'outils de mise en marché	
Projet d'implantation du SRDI	Prioritairement aux autres outils de mise en marché

9 avril 2010

Rapport d'évaluation périodique

La Régie avait rédigé quatre recommandations en conclusion du rapport de l'évaluation périodique de 2004. La Fédération a présenté dans son rapport les actions réalisées pour répondre à ces recommandations, elles apparaissent au tableau 5.

**Tableau 5
Recommandations de la Régie en 2004 et leurs suivis par la Fédération**

Poursuite des efforts visant à canaliser la cueillette, l'analyse et la diffusion d'information pour le bénéfice de ses producteurs	
SRDI	Projet de mise en place
Service d'information sur les marchés (SIM)	Bonification des ressources et des services offerts afin d'améliorer l'accès à l'information
Enquête sur le prix des intrants	Projet n'a pas pu être mis de l'avant étant donné le refus de participer au projet des fournisseurs sollicités
Examiner comment les pouvoirs prévus au Plan conjoint pourraient être utilisés par le SPGBQ dans la mise en marché de ses produits	
Comité de liaison avec le SPGBQ	Discussions sur les sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Financement du SPGBQ par une contribution; • Développement d'un protocole de production de semences en marge de la certification canadienne; • Affiliation à la Fédération; • Promotion du bon voisinage; • Accès à l'information sur les marchés.
Poursuivre son implication dans la Filière des grains en privilégiant à court terme les sujets qui font l'unanimité parmi les intervenants, afin d'assurer la relance des travaux	
Pas de relance	Seule initiative commune concerne la démarche intégrée de planification stratégique pour l'ensemble des intervenants en recherche pour le secteur des grains du Québec
Table de travail de l'UPA entre les producteurs et les producteurs-consommateurs de grain	Identification de la problématique : <ul style="list-style-type: none"> • les communications déficientes (élément le plus important de la problématique); • le manque de connaissance de la qualité des grains récoltés; • la complexité des composantes et éléments d'influence sur les prix.
Définir de façon plus précise ses cibles stratégiques destinées à favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits visés	
Définition de cibles stratégiques plus précises et se doter d'indicateurs lui permettant de mesurer périodiquement l'efficacité et la pertinence de ses interventions	Cibles stratégiques et indicateurs plus précis en 2009 qu'en 2004, voir la section 12 du présent rapport

6. LA PRÉSENTATION DU MÉMOIRE DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SEMENCES PEDIGREES DU QUÉBEC

Le Syndicat des producteurs de semences pedigreees du Québec (SPSPQ) représente les 500 producteurs de semences généalogiques. Ces agriculteurs qui se situent à la base de l'industrie des grains veillent à la multiplication des variétés de céréales et de plantes oléagineuses produites à des fins commerciales. Les producteurs de semences généalogiques fournissent des semences certifiées qui sont utilisées dans les grandes cultures commerciales du Québec, soit principalement celles du blé, de l'orge et de l'avoine ainsi qu'une partie du soja.

Les grains de semences représentent la catégorie de produit pour laquelle les pouvoirs confiés à l'office relativement à la mise en marché sont le plus concrètement mis en œuvre. En effet, la Convention relative à la production et la mise en marché des grains et des graines de semences et la Convention de production de semences sont actuellement les exemples les plus probants de la mise en œuvre des dispositions relatives à la mise en marché du Plan conjoint.

Les diverses rencontres avec les associations canadiennes nous permettent de constater que les outils collectifs développés au Québec sont enviés par les producteurs des autres provinces. Le Québec a enregistré une hausse de ses superficies en production de semences et des quantités produites entre 2004 et 2009 pendant que le Canada affichait une diminution. Il faut reconnaître que ces outils ont contribué à la croissance de la production en stabilisant le revenu des producteurs de semences et en allégeant leurs risques.

Le Syndicat, la Fédération et les associations accréditées ont négocié depuis 2007, une nouvelle convention qui fusionne le contenu des deux anciennes conventions identifiées précédemment. En janvier 2009, une entente de principe est survenue entre les parties. Elle est appliquée depuis 2009 même si elle n'a pas été homologuée par la Régie. Présentement, la Fédération est à l'étape de la rédaction finale et de la révision juridique. Cette nouvelle entente qui devrait être soumise à la Régie en 2010 est porteuse pour l'ensemble de l'industrie pour les raisons suivantes :

- La prime brute représente maintenant un montant de 55 \$ par tonne métrique alors qu'elle était de 40 \$ dans l'ancienne convention;
- Des compensations pour les superficies en option non utilisées sont de 50 \$/ha;
- De nouvelles exigences en terme de qualité des semences ont été ajoutées afin de répondre aux besoins des acheteurs.

En plus de la négociation de la convention, le SPSPQ a travaillé au cours des cinq dernières années sur les dossiers suivants au bénéfice des producteurs de semences :

- la recherche;
- l'encadrement réglementaire;
- les assurances agricoles;
- la promotion;
- les semences biologiques;
- l'information et la formation des producteurs.

9 avril 2010**Rapport d'évaluation périodique**

Le syndicat a identifié les défis sur lesquels il souhaite mettre des efforts pour les années à venir :

- le suivi du dossier des semences en option;
- la possibilité d'élargir la convention aux semences de catégories « Fondation et Enregistrée »;
- l'instauration d'une garantie de paiement pour les producteurs;
- le déclenchement de la protection contre la baisse de germination par la Financière agricole du Québec (FADQ) à un taux de 75 plutôt que 85 %;
- le travail nécessaire pour concilier les besoins des producteurs biologiques;
- l'intérêt des producteurs à intégrer le soja de semence dans la convention.

7. LA PRÉSENTATION DU MÉMOIRE DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE GRAINS BIOLOGIQUES DU QUÉBEC

Au cours des cinq dernières années, le dialogue entre le Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec (SPGBQ) et la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec s'est maintenu mais l'appui au fonctionnement général du Syndicat n'a pu être formalisé. Les discussions ont tout de même porté fruit dans les dossiers portant sur la modification du formulaire sur les relevés des contributions perçues et visant à préciser les volumes de grains biologiques commercialisés, de même que la poursuite du projet visant le développement d'un protocole pour l'utilisation de semences produites à la ferme et pour la réalisation d'un guide de bon voisinage pour les producteurs conventionnels.

Le Syndicat a identifié d'autres dossiers à faire évoluer et qui méritent le support de la Fédération :

- la poursuite des travaux visant le développement du protocole pour l'utilisation des céréales produites à la ferme;
- l'application de la garantie de paiement dans le secteur biologique en raison d'un délai de paiement de 30 jours;
- l'information sur le marché biologique (prix, volume demandé, offre, etc.) pour faciliter la mise en marché;
- le suivi des cadres réglementaires et des normes de référence biologique qui sont en constante évolution sur les différents marchés.

Tel que souhaité par les producteurs biologiques, le SPGBQ entend continuer à collaborer même si le syndicat n'est pas affilié. Bien qu'il manque de ressources pour la réalisation de ses activités, il s'attend à une ouverture de la Fédération pour trouver des mesures de soutien qui assureront un fonctionnement dynamique du syndicat.

8. LA PRÉSENTATION DU MÉMOIRE CONJOINT DE L'ASSOCIATION DES NÉGOCIANTS DU QUÉBEC INC. ET DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INDUSTRIES DE NUTRITION ANIMALE ET CÉRÉALIÈRE

L'ANCQ et l'AQINAC remercient la Régie pour l'invitation à participer aux discussions de l'évaluation périodique. Il s'agit pour ces associations d'un moment privilégié pour faire le point et discuter des enjeux du secteur des grains québécois.

9 avril 2010**Rapport d'évaluation périodique**Divers faits saillants et enjeux exposés dans la monographie préparée par le MAPAQ

Bien qu'il faille explorer de nouvelles avenues et mettre des énergies en conséquence, il apparaît, selon toute vraisemblance, que l'alimentation animale demeure et demeurera le principal débouché pour les productions céréalières du Québec, à l'exception du soja.

Le Québec a pratiquement atteint un niveau d'autosuffisance en maïs-grain puisque la production équivaut à la consommation. Dans un tel contexte, l'apport des négociants est vital. Les négociants jouent un rôle de régulateur de l'offre et de la demande qui est profitable, tant pour les producteurs que pour les consommateurs dû à leurs installations physiques, leur capacité d'exportation des surplus momentanés et d'importation en période de déficit local. Dans ce contexte, le Québec ne peut pas et ne doit pas gérer la commercialisation de ses productions de grains locaux en vase clos, ou d'une façon qui irait à l'encontre des façons de faire établies dans le marché global.

La presque totalité du soja produite ici est destinée à l'exportation. Les négociants sont à même de trouver les meilleurs débouchés possibles pour les producteurs québécois. Ils favorisent également l'émergence de marchés à valeur ajoutée, comme le prouve l'implication de plusieurs entreprises d'ici dans le développement et la mise en marché d'une fève de soya destinée à l'alimentation humaine.

Le Règlement sur la mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine

Pour redonner au blé du Québec la place qui lui revient au niveau de l'approvisionnement des minoteries du Québec dans la fabrication de farines destinées à l'alimentation humaine, des correctifs doivent être apportés à plusieurs niveaux :

1. Il devrait y avoir un choix de variétés qui répondent aux besoins des minoteries et la mise en place de bonnes pratiques culturales au niveau de la ferme afin d'obtenir l'uniformité et la qualité recherchées dans les lots produits.

La Régie, par sa Décision 9182, décrétrait que seules les variétés de blé panifiables étaient visées par le règlement et que l'autorité en la matière, pour confectionner une liste de ces variétés de blé, était l'Atelier des céréales du Réseau des grandes cultures du Québec. Il s'agissait alors d'une clarification non seulement importante, mais nécessaire pour les intervenants de cette filière, chacun sachant maintenant à quoi s'en tenir quant à la mise en marché du blé destiné à l'alimentation humaine et celui destiné à l'alimentation animale. Il faut aussi préciser que des efforts ont été déployés afin d'amender les décisions 9281 (31 mars 2009) et 9233 (9 juin 2009), pour faire passer de 14 à 26, le nombre de variétés de blé panifiables visées par le règlement.

2. Au niveau du conditionnement du produit, on devrait s'assurer que seules les entreprises compétentes, et détenant les installations adéquates pour traiter le blé et possédant les équipements de laboratoire requis, soient autorisées à recevoir le produit des producteurs.

9 avril 2010**Rapport d'évaluation périodique**

La convention de services signée en 2007 a été dénoncée, et ce, tant par les associations accréditées que par la Fédération. Quelques rencontres de négociation se sont tenues, mais rien de tangible n'en est résulté sur papier. Au moment d'écrire ces lignes, la renégociation de la convention de services signée en 2007 est au point mort. L'ANCQ et l'AQINAC soulignent qu'un joueur s'accapare maintenant la majorité du blé québécois destiné à l'alimentation humaine, soit Les Moulins de Soulanges. Celui-ci a ses propres critères et agents, lesquels ne sont pas visés par la convention de services actuelle. La vision des associations quant à la poursuite de la renégociation de la convention de services signée en 2007 s'articule autour des paramètres suivants :

- une seule convention de services ;
- l'accréditation obligatoire de tout centre qui manipule le produit visé par le règlement ;
- un coût des services identique pour tous ;
- le blé destiné à l'alimentation humaine et mis en marché par la Fédération passe nécessairement par un CSA.

Les outils de mise en marché

L'atteinte de l'objectif d'augmenter les revenus de marchés passe également par une meilleure connaissance des marchés, cueillette, analyse et diffusion. Les acheteurs et les vendeurs de grains devraient pouvoir compter sur des informations précises notamment sur les prix, la qualité et les volumes en circulation. La Fédération ainsi que les autres partenaires devraient continuer à travailler dans ce sens. L'ANCQ et l'AQINAC partagent cette affirmation. Cependant, tout résiderait dans la façon de le faire.

Lorsque l'on parle des outils de mise en marché prônés par la Fédération, on entend plutôt par là le Service de recueil et de diffusion de l'information (SRDI). Pour l'ANCQ et l'AQINAC, ce dossier est dans un état latent, bien qu'il ait évolué au cours des deux dernières années.

Les positions de l'ANCQ et de l'AQINAC ont été présentées en novembre 2008, au moment de l'arbitrage devant la Régie. Elles précisent qu'elles font une distinction majeure entre une information passée, dite historique, et une position commerciale dans le temps, pour le futur. L'ANCQ et l'AQINAC indiquent que la Loi, de même que le Plan conjoint administré par la Fédération, permettent à cette dernière d'aller chercher auprès de ses membres beaucoup d'informations commerciales.

Les défis du secteur : la recherche et l'approche filière

L'ANCQ et l'AQINAC sont en accord avec la stratégie de recherche qui consiste à coordonner et de concerter les efforts de l'ensemble des partenaires autour d'un choix d'axes de développement communs à l'ensemble du secteur. Les interventions proposées doivent viser à répondre autant aux besoins du secteur public qu'à ceux du secteur privé, tout en tenant compte des meilleurs créneaux de marché. À noter que, présentement, il n'existe aucune stratégie intégrée de recherche pour le secteur des grains, contrairement à certaines filières animales qui en ont déjà élaborée.

9 avril 2010**Rapport d'évaluation périodique**

Les associations accréditées citent à cet effet le travail de concertation accompli par les divers intervenants du secteur de la recherche et des sciences. L'initiative émanant du Centre de développement du porc du Québec inc. a mené à la préparation de la Journée d'information sur les mycotoxines, tenue le 1^{er} décembre 2009 à Drummondville. Tous les intervenants ont alors réuni leurs compétences en un seul but, soit d'oeuvrer en filière pour éradiquer la problématique des mycotoxines.

Dans cet esprit, l'ANCQ et l'AQINAC ont participé à l'ensemble des démarches et de façon proactive pour une stratégie collective de recherche. Un bel exemple de collaboration des divers intervenants du secteur des grains est la rencontre du 26 novembre 2008, néanmoins, un an plus tard, les résultats ne sont toujours pas connus.

En ce qui concerne l'approche filière, l'ANCQ et l'AQINAC déplorent tout comme les auteurs de la monographie, l'absence de concertation dans le secteur. Cependant, les associations indiquent que malgré les intérêts divergents des intervenants, des actions ponctuelles peuvent tout de même être menées. Par exemple, en juillet 2008, un communiqué de presse intitulé « Les bonnes pratiques commerciales, une affaire qui nous concerne tous » est émis en partenariat par la Fédération, l'ANCQ, l'AQINAC et La Coop fédérée. Il s'agit là d'un bel exemple de solidarité et d'entraide pour arriver à résoudre une problématique commune. Il serait d'ailleurs opportun de procéder promptement à la mise à jour de ce guide; l'ANCQ et l'AQINAC sont prêtes à collaborer.

L'ANCQ et l'AQINAC sont toujours ouvertes aux discussions et à la concertation. Ainsi, elles ne ferment pas du tout la porte à la relance d'une Table filière des grains, mais ceci à certaines conditions, entre autres :

- à l'initiative du MAPAQ ;
- dirigée par le MAPAQ ;
- en excluant le sujet de la mise en marché collective.

Tel que prévu à la monographie de novembre 2009, à la page 62, plusieurs sujets pourraient être à l'ordre du jour d'une éventuelle table de concertation, comme la gestion de la qualité des grains, la mise à jour du guide des bonnes pratiques commerciales, l'orientation de la recherche, le développement de nouveaux marchés et la création de comités reliés au développement de produits.

Le déroulement de l'évaluation périodique

Afin d'améliorer le processus des évaluations périodiques, l'ANCQ et l'AQINAC font les recommandations suivantes :

- Il serait souhaitable, pour l'avenir, que la monographie du secteur concerné par une révision périodique soit disponible au moins six semaines avant la date de révision fixée, et ce, au bénéfice de toutes les parties qui pourront en faire une analyse plus substantielle ;
- Tous les documents, mémoires, annexes et autres documents, présentés par l'ensemble des parties au dossier devraient être rendus disponibles sur le site de la Régie au moins 15 jours avant la date de révision fixée ;

9 avril 2010**Rapport d'évaluation périodique**

- L'évaluation périodique du secteur des grains devrait être réalisée au cours de la saison morte, c'est-à-dire en janvier, février, mars ou avril. Une meilleure planification du positionnement dans l'année favorisera également une analyse approfondie des dossiers présentés.

Finalement, les associations recommandent que les indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs visant la surveillance de l'efficacité des plans conjoints et de tout programme qui en découle doivent être faits par une firme indépendante, n'ayant aucun lien avec la Fédération et les industries de l'alimentation animale et céréalière (crédibilité non questionnable).

9. LA PRÉSENTATION DU MÉMOIRE DES CÉRÉALIERES DU QUÉBEC

Les Céréalières du Québec est une association fondée en avril 2004 qui regroupe sur une base volontaire plus de 200 producteurs de grandes cultures issus de plusieurs régions du Québec. La création de cette association découle de la volonté de certains producteurs de questionner la mise en place par la Fédération, depuis l'automne 2003, des mécanismes de mise en marché collective obligatoire pour tous les grains. Les Céréalières remettent en question le concept de la structure syndicale à l'effet que la mise en marché collective est universellement bonne et nécessaire pour toutes les productions agricoles.

Selon les Céréalières du Québec, la planification actuelle de l'évaluation périodique favorise l'exhibition des actions et des moyens utilisés plutôt que la démonstration des résultats de l'application des pouvoirs du Plan conjoint. Ils croient qu'il serait inadéquat qu'une approche qualitative soit retenue pour mesurer les résultats d'actions réalisées par l'Office, particulièrement au niveau de la mise en marché collective qui vise à modifier le réseau naturel de commercialisation pour instaurer des services collectifs obligatoires à fournisseur unique.

Mise en commun du blé destiné à la consommation humaine

Les Céréalières jugent que le *Règlement sur la mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine* a été approuvé sans préciser adéquatement les objectifs poursuivis par ce service et qu'ainsi il pourra difficilement bénéficier d'un processus d'amélioration continue. La Fédération utilise un concept de prix juste et équitable pour se libérer de toute obligation de performance. La monographie ne présente que très peu de données permettant de comparer la situation avant et après la mise en commun en 2005. Selon eux, l'augmentation fulgurante des superficies dédiées au blé a débuté en 2004, soit un an avant la première année d'opération de l'agence de vente, ce qui les amènent à conclure que celle-ci n'a joué aucun rôle dans la relance de cette production.

Stades de développement et élargissement du plan conjoint

Les Céréalières reprennent les stades de maturité d'un plan conjoint tel que décrit dans les documents fournis par la Régie dans le cadre de l'évaluation périodique. Ils assimilent ces trois stades à l'acquisition respective d'une légitimité, d'une reconnaissance et d'une interdépendance entre les différents acteurs du secteur. Les Céréalières croient qu'il faut éviter à tout prix qu'il y ait confusion entre la notion de moyens utilisées l'Office et les résultats attendus.

9 avril 2010**Rapport d'évaluation périodique**

À leur avis, le projet d'élargissement du Plan conjoint au grain consommé à la ferme est un bon exemple d'un refus d'évaluer la rentabilité de la mise en place de services obligatoires de mise en marché collective. Il est actuellement impossible pour les futurs cotisants d'évaluer la rentabilité de ce projet et donc de sa pertinence pour leurs entreprises agricoles. Il en serait de même pour les producteurs déjà visés par le Plan conjoint qui ne sont pas en mesure d'évaluer la pertinence de ce projet pour améliorer la compétitivité du secteur des grains commercialisés.

Le régime syndical

La Loi sur la mise en marché allouerait des pouvoirs considérables aux gestionnaires des plans conjoints. Actuellement, l'office qui gère le plan conjoint est issu du monde syndical et ces gestionnaires n'auraient aucun intérêt à s'imposer des indicateurs de performance. Selon les Céréaliers, des structures syndicales proches seraient enclines à développer et à défendre le secteur des grains, contrairement aux structures syndicales éloignées, identifiées comme la Confédération de l'UPA et son secteur syndical composé de syndicats régionaux et de fédérations spécialisées. Ces dernières ne pourraient prioriser aucun secteur particulier et devraient tenir compte de l'intérêt général de toutes les productions agricoles. Ces jeux d'influence permettraient de prioriser le développement de structures plutôt que celui du secteur des grains.

Les Céréaliers dénoncent le faible taux de fréquentation des assemblées régionales qui permet l'autoattribution de postes de délégués par les officiers syndicaux à des producteurs porteurs de la vision syndicale. Ainsi, la grande structure syndicale contrôlerait l'administration, l'exécution et tous les processus décisionnels du Plan conjoint. Les Céréaliers émettent des recommandations à la Régie sur les processus d'élections des délégués et sur la tenue des assemblées des syndicats régionaux.

10. LA PRÉSENTATION DU MÉMOIRE DE L'UNION BIOLOGIQUE PAYSANNE

Selon l'Union biologique paysanne (UBP), la démarche entreprise par la Fédération de créer un comité conjoint avec le SPGBQ pour gérer les grains biologiques à l'intérieur du Plan conjoint n'a donné aucun résultat tangible. La réalité des deux modes de production fait en sorte que la divergence entre eux est trop grande : objectifs différents, gestion d'un produit biologique versus un produit transgénique et faible relation de confiance.

En agriculture biologique, les OGM sont totalement interdits. Les producteurs de grains biologiques financent l'étiquetage de leurs produits, répondent à un cahier de normes et à un encadrement réglementaire qui permet d'obtenir une certification reconnue. Dans ce domaine, c'est l'agriculteur qui prend des responsabilités sociales et environnementales. L'UBP précise qu'un développement durable devrait passer par un plan conjoint bio puisque la Fédération n'a pas eu la confiance des producteurs biologiques lors de l'adoption du plan actuel.

11. LA PRÉSENTATION DU MÉMOIRE DE LA REPRÉSENTATION INDÉPENDANTE DE M. LOÏC DEWAVRIN

M. Dewavrin est producteur biologique et ancien président du Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec. Lors de l'évaluation périodique de 2004, il avait indiqué que les producteurs de grains biologiques étaient soumis au Plan conjoint mais qu'ils ne retiraient

9 avril 2010

Rapport d'évaluation périodique

aucun avantage des prélevés payés à la Fédération, ce qui laissait leur syndicat sans ressources. Il se dit désabusé par le manque de vision et l'entêtement de l'UPA à nier la spécificité du secteur biologique. Il souligne que les producteurs bio sont si peu nombreux, environ 150 sur 6000, que leurs demandes ne peuvent être entérinées par les délégués de la Fédération.

L'assimilation des grains biologiques aux grains conventionnels par le Plan conjoint va à l'encontre de tous les principes visant à différencier les deux modes de production. Dans le contexte actuel, le secteur biologique est laissé pour compte. Il conclut en spécifiant qu'il est peut-être temps de cesser d'imposer aux producteurs bio un plan conjoint commun.

12. L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'OFFICE

Les cibles stratégiques et les priorités visées pour les prochaines années indiquées par l'Office sont les suivantes :

CIBLE GÉNÉRALE 1 : METTRE À LA DISPOSITION DES PRODUCTEURS DES OUTILS COLLECTIFS FAVORISANT UNE MISE EN MARCHÉ INDIVIDUELLE ORDONNÉE ET EFFICACE

Cibles spécifiques :

1. Rejoindre un plus grand nombre de producteurs dans le cadre des formations et des soirées d'information

Indicateurs :

- nombre de conférences faites par le SIM
- répartition géographique des conférences
- participations au cours sur la mise en marché des grains de l'ITA
- consultations de la section *Les marchés* du site Internet
- appels pour accès au rapport quotidien
- consultations de l'Écho-Marché
- envois par courriel et par télécopieur du rapport quotidien

2. Mettre en place le SRDI

Indicateur :

- Une convention avec les associations accréditées est signée. Le SRDI est en place.

3. Analyser les données du SRDI et rendre disponible un rapport identifiant les zones de faiblesse dans la mise en marché des divers grains

Indicateurs :

- Encore une fois l'indicateur est simple : le rapport est produit ou non. Cependant, ce dernier est tributaire du résultat des démarches pour mettre en place le SRDI.

9 avril 2010**Rapport d'évaluation périodique****CIBLE GÉNÉRALE 2 : METTRE EN MARCHÉ LES LOTS DE BLÉ DE CONSOMMATION HUMAINE DE FAÇON À MAXIMISER LA VALEUR AJOUTÉE ET À MINIMISER LES COÛTS DE MISE EN MARCHÉ**

Les cibles spécifiques qui vont suivre émanent, dans un premier temps, d'une résolution de l'AGA du Plan conjoint de mars 2009.

Des cibles spécifiques ont aussi été identifiées par le conseil d'administration, le comité de mise en marché et les permanents de la Fédération. Ces dernières émanent d'une analyse des besoins et des enjeux identifiés au cours des 5 dernières années d'application du règlement pris en regard du blé mais aussi des constats d'insatisfaction manifestés lors des assemblées régionales et provinciales.

Cibles spécifiques :

1. Favoriser l'offre auprès des minoteries locales présentant une valeur ajoutée supérieure

Indicateurs :

- nombre d'acheteurs de marché de niche
- nombre de tonnes offertes à ces acheteurs

2. Maintenir des activités avec une diversité d'acheteurs afin de diminuer les risques

Indicateur :

- nombre d'acheteurs

3. Valoriser la valeur des blés panifiables déclassés se destinant à l'alimentation animale

Indicateur :

- prix du pool G par rapport à d'autres références (ex. : ASRA, OWGMB)

4. S'adapter aux nouvelles normes de l'ACIA et maximiser la quantité de blé dirigé en panifiable

Indicateurs :

- quantités de blé ne rencontrant pas les spécifications du pool A (pools E et G)
- écart de prix entre le pool E et le pool G
- écart de prix entre le pool G et le blé fourrager de mauvaise qualité

Comme ces normes sont pour l'instant inconnues, il est difficile de déterminer des indicateurs. Lorsque la Fédération aura davantage d'informations sur ces normes, elle pourra analyser de manière plus approfondie les indicateurs potentiels.

9 avril 2010

Rapport d'évaluation périodique

5. Diminuer les frais de mise en marché individuels et de pool en améliorant l'efficacité de la prise en charge des blés par les CSA

Indicateurs :

- évolution des frais de pools
- évolution des frais individuels

6. Renouveler la convention avec les CSA dans le but d'être plus efficace dans la circulation du blé et améliorer la qualité

Indicateur :

- signature d'une nouvelle convention

7. Mieux faire connaître les retombées positives du SMVCB

Indicateur :

- publications de documents qui incluent plus d'informations sur les retombées positives

CIBLE GÉNÉRALE 3 : AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION POUR AUGMENTER LES REVENUS ET DIMINUER LES COÛTS

Cibles spécifiques :

1. Diversifier nos cultures : soya IP, canola, blé, essais de nouvelles rotations

Indicateurs :

- part relative de certaines espèces
- montants investis en recherche pour de nouvelles cultures ou de nouvelles rotations

2. Favoriser la qualité et la productivité des grains

Indicateurs :

- nombre de projets et montants investis en recherche pour améliorer la qualité et aussi pour améliorer la productivité
- création d'une grappe agroscientifique

3. Mettre en place une structure organisée de transfert technologique

Indicateurs :

- mise en place d'une structure
- mise en place d'une ressource

CIBLE GÉNÉRALE 4 : TRAVAIL EN FILIÈRE

Cibles spécifiques :

1. Développer de nouveaux marchés industriels

Indicateurs :

- nombre de personnes rencontrées
- nombre de nouvelles filières créées
- nombre d'hectares

2. Intensifier la concertation sur la caractérisation et la gestion de la qualité des grains

Indicateurs :

- instauration d'un système de surveillance de la qualité des grains
- instauration d'un système d'information sur la qualité des grains du Québec
- réalisation d'une caractérisation de la qualité des grains en fonction des besoins des utilisateurs.

13. L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES

La séance publique permet à la Régie de recevoir l'information relative au contexte global dans lequel oeuvrent les producteurs de cultures commerciales du Québec ainsi que de connaître la conjoncture de la production et de la mise en marché des grains au Québec. Le portrait de cette industrie est décrit dans une monographie préparée par une équipe coordonnée par le MAPAQ. La Fédération fait rapport de ses interventions dans la mise en marché et présente les cibles stratégiques et le plan directeur retenus pour les cinq prochaines années.

La Fédération évalue positivement ses interventions durant la période d'évaluation 2004-2009. Elle affirme que, malgré un contexte assorti de diverses contraintes et difficultés, ses interventions lui ont permis d'atteindre les principaux objectifs qu'elle s'était fixés pour que les producteurs de cultures commerciales obtiennent une part équitable des revenus provenant du marché.

La Régie constate que la Fédération a démontré avoir fourni des efforts de concertation avec les intervenants du milieu et qu'elle s'est montrée assez sensible à l'évolution des besoins des marchés. Cette approche bénéficie aux producteurs et contribue à la poursuite d'un développement harmonieux de l'industrie. Malgré le fait que la table filière est inactive depuis quelques années, la Régie note que la bonification à deux reprises de la liste des variétés de blé destinées à l'alimentation humaine et la démarche intégrée de planification stratégique en recherche sont deux exemples de résultats tangibles obtenus par consensus parmi les intervenants. La Régie constate cependant que les principaux acteurs du milieu des grains reconnaissent la nécessité de relancer la structure de concertation au bénéfice du secteur. Le développement de nouvelles filières, l'orientation de la recherche et le développement de nouveaux marchés requièrent une plus grande concertation afin de maximiser tous ces projets.

9 avril 2010**Rapport d'évaluation périodique**

La Fédération maintient une préoccupation soutenue pour la mise en place de nouveaux outils de mise en marché et de développement de marché. Elle cherche aussi par ses interventions en information, en formation, en recherche et développement à améliorer les conditions de production et de mise en marché et à les rendre conformes aux normes environnementales et de qualité. Elle entreprend plusieurs chantiers pour poursuivre les efforts accomplis et pour améliorer encore plus les résultats atteints lors de la dernière évaluation périodique. Ces efforts et ces actions vont contribuer à améliorer les revenus des producteurs et à maximiser les retombées économiques de cette activité au Québec.

La Fédération respecte le nouveau cadre d'évaluation périodique mis en place par la Régie. Elle applique tous les éléments requis et présente son rapport selon les critères exigés. Elle fait connaître ses cibles stratégiques et ses priorités d'interventions retenues pour l'exercice 2009-2014. Les cibles sont nombreuses, détaillées et axées sur l'avenir de la ressource et de l'industrie. La Régie note que les cibles sont accompagnées d'un échéancier de mise en œuvre avec identification des priorités. Elles sont aussi complétées par des indicateurs qui permettent d'en mesurer l'atteinte et ainsi de servir l'ensemble des producteurs et de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé par le Plan conjoint.

La Régie constate aussi que l'industrie peut tendre à augmenter davantage les revenus des marchés si elle oriente la production vers les marchés à plus grande valeur ajoutée. Certaines productions méritent qu'on s'y intéresse davantage tels le canola et le soya à identité préservée.

La Régie souligne que la filière biologique de secteur des grains requiert le déploiement d'efforts supplémentaires de la part de la Fédération pour faire en sorte que la production des grains biologiques soit plus visible et ait de meilleures opportunités de marché.

14. LES RECOMMANDATIONS

La Régie recommande à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec de relancer la structure de concertation et d'instaurer à nouveau avec ses partenaires une table filière. La Régie recommande aussi à la Fédération de viser, pour certaines productions tels le canola et le soya à identité préservée, des marchés à plus grande valeur ajoutée et ainsi améliorer les revenus de ces marchés. Enfin la Régie recommande à la Fédération d'améliorer la vision de la filière biologique au sein du Plan conjoint et de faire en sorte que sa production ait de meilleures opportunités de marché.

Gilles McDuff

Christiane Cantin

Pierre Labrecque